



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

New letter Europe N° 53 du 15 décembre 2024 au 5 janvier 2025



TOXICOMANIE EN EUROPE :

Un tiers des Européens ont déjà consommé des drogues illégales !

Le cannabis et la cocaïne sont les substances illicites les plus consommées dans l'UE et près d'un européen sur trois ont déjà consommés des drogues illégales (15% des jeunes adultes ont fumé du cannabis et 2,5% ont consommé de la cocaïne en 2024) selon un rapport de la Commission européenne et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). La consommation régulière de drogues est un risque pour la santé avec des maladies cardiovasculaires, la santé mentale et des accidents ou des maladies infectieuses comme le VIH. C'est en République tchèque, en Italie, en France et en Espagne que la consommation est la plus élevée parmi les adultes et à Malte, en Turquie et en Hongrie la plus faible. Dans le même temps, la consommation de cocaïne est la plus élevée aux Pays-Bas, en Espagne et en Irlande et la plus faible en Turquie, au Portugal et en Hongrie.

Les experts ont averti que les substances nocives (drogues, alcool et cigarettes) parmi les adolescents en Europe constituait une grave menace pour la santé publique. Selon Sabrina Molinaro, épidémiologiste qui coordonne le projet européen d'enquête scolaire sur l'alcool et les autres drogues " La sévérité d'un pays en matière de drogues ne semble pas faire beaucoup de différence dans leur disponibilité pour les jeunes . "Les sanctions les plus lourdes ne concernent que les personnes qui consomment la substance une fois au moins par an, donc pas les vrais (gros) consommateurs". D'après l'enquête qui suit la consommation de drogues chez les jeunes de 16 ans depuis les années 1990, les tendances générationnelles sont constantes et celles observées chez les jeunes d'aujourd'hui apparaîtront dans les données relatives aux adultes dans quelques années.

Le rapport 2024 de l'EUDA (Agence européenne contre les drogues) décrit la situation des drogues en Europe par "partout, tout, tout le monde" dénonçant la disponibilité croissante des stupéfiants et des modèles de commercialisation de plus en plus complexes. Alexis Goosdeel, directeur de l'Observatoire européens des drogues et des toxicomanies (OEDT) affirme "nous n'avons jamais eu autant de drogues disponibles ou produites sur le territoire de l'UE" et il indique que 85,4 millions de personnes ont déclaré avoir consommé du cannabis et 15,4 millions ont consommé au moins une fois de la cocaïne et 12,3 millions de la MDMA (également appelée molly ou ecstasy). De plus, la consommation d'héroïne et d'autres opioïdes, de substances psychédéliques et des drogues de synthèses chimiques fabriquées en laboratoire représentent des risques croissants en Europe.« C'est un problème de santé très important dans la population adulte », a déclaré Mme Molinaro.
Source : Tout l'Europe du 28/12/2024



LES INITIATIVES CITOYENNES EUROPÉENNES : Une démarche démocratique !

L'initiative citoyenne européenne (ICE) est une innovation du traité de Lisbonne signé en décembre 2007 donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'un million de citoyens de l'Union européenne venant au moins de 7 pays . La Commission européenne peut ensuite être amenée à rédiger de nouvelles propositions de directives ou de règlements dans les domaines relevant de ses attributions. Dans la nouvelle Commission von der Leyen II entrée en fonction le 1er décembre 2024 pour les 5 prochaines années, l'initiative citoyenne européenne fait partie du portefeuille de Mr Maros Sefcovic Vice - président exécutif de la Commission européenne en charge du commerce ainsi que de la sécurité économique et des relations interinstitutionnelles mais aussi de la transparence.

En 2024, 11 nouvelles initiatives citoyennes ont été enregistrées et 2,3 millions de signatures de soutien ont été recueillies dont plus de 900 000 pour "Ma voix, mon choix : pour un avortement sûr et accessible" (date limite de signatures : avril 2025). Plus de 390 000 pour l'ICE "Arrêtez de détruire les jeux vidéo" (date limite de signatures : juillet 2025). Plus de 200 000 pour l'ICE "Halte à la contrefaçon : l'origine sur l'étiquette" (date limite de signatures : septembre 2025) et l'ICE "Arrêtez la cruauté, arrêtez le massacre" (date limite de signatures : septembre 2025). Plus de 160 000 pour l'ICE "Interdiction des pratiques de conversion dans l'Union européenne" (date limite de signatures : mai 2025). Depuis le 16 décembre 2024 une nouvelle ICE "Air Quotas" pour la mise en place d'un mécanisme de quotas carbone citoyens qui devrait couvrir tous les achats de biens et de

services, à commencer par le transport aérien (date limite de signatures : 16 décembre 2025) .

La Commission européenne a donné suite à l'ICE "Stop finning-Stop the trade" demandant de prendre des mesures pour mettre fin au commerce international d'ailerons de requins. A partir de janvier 2025, elle renforcera la surveillance du commerce des produits dérivés des requins et à la protection et à la gestion des requins dans l'UE. Pour l'ICE "Une Europe sans fourrure", la Commission européenne a répondu à l'initiative en menant une enquête auprès des Etats membres pour recueillir des informations et en organisant des contrôles dans les élevages d'animaux à fourrure, mais aussi en préparant une révision du règlement sur l'étiquetage des textiles. Pour celle sur "Pour des cosmétiques sans cruauté- S'engager en faveur d'une Europe sans expérimentation animale" la Commission engage une feuille de route pour faire évoluer une réglementation excluant l'utilisation des animaux dans la production chimique.

Source : European Citizens' Initiative du 16 décembre 2024



ESPACE SCHENGEN :

À partir du 1er janvier 2025 la Roumanie et la Bulgarie en font partie !

Le jeudi 12 décembre 2024, l'ensemble des pays de l'Union européenne ont donné leur accord à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace de libre de circulation Schengen. C'est à partir du 1er janvier 2025 une levée totale des contrôles aux frontières terrestres pour ces deux États membres qui ont adhéré à l'UE en 2007. Initié depuis 1985 mais dont la mise en œuvre pour l'ensemble des pays européens débute en 1995, cet espace abolit les frontières nationales pour les voyageurs issus des pays membres. Pour les ressortissants des pays tiers (60 Etats), avec le visa Schengen, ils peuvent séjourner 90 jours dans la zone de libre circulation. En contrepartie les accords Schengen prévoient

une plus grande surveillance des frontières extérieures ainsi qu'une coopération policière et judiciaire.

En 1985, cinq pays (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas) décident de créer entre eux par accord un territoire sans frontières intérieures. De 1985 à 1990, les accords signés à Schengen (ville luxembourgeoise) assurent la libre circulation des personnes au sein de l'Espace Schengen constitué par ces Etats. En 1997, ces accords sont inclus dans le traité d'Amsterdam et font ainsi partie du droit communautaire. Par la suite la majorité des Etats membres adhèrent à cet Espace Schengen à l'exception de l'Irlande et de Chypre qui bénéficient d'un statut particulier, mais aussi en 1999, l'adhésion de l'Islande et la Norvège, puis en 2008 de la Suisse et en 2011 du Liechtenstein, non membres de l'UE qui participent à l'élaboration des décisions concernant la coopération Schengen, mais sans droit de vote.

Les Etats membres de l'Espace Schengen ont la possibilité de rétablir temporairement des contrôles à leurs frontières nationales pour une durée de 30 jours renouvelable s pour une durée maximale de 6 mois (article 23 et suivants de code des frontières Schengen) en cas de menaces pour l'ordre public ou de la sécurité intérieure. En 2013, la France et l'Italie ont obtenu la possibilité d'étendre à 24 mois en cas de manquement grave d'un Etat membre à ses obligations de contrôle aux frontières extérieures. Les Etats membres ont utilisé à plusieurs reprises cette possibilité, l'Allemagne lors de la coupe du monde de football en 2006, la Pologne pour l'Euro en 2012, la France lors de la COP 21 puis à la suite des attentats de novembre 2015 et enfin de nombreux Etats en raison de la crise migratoire, puis face à la pandémie de Covid 19. Fin décembre 2024, des contrôles d'identité perdurent aux frontières de 8 Etats membres dont la France. Créée en 2004, l'Agence européenne de garde -frontières et de garde-côtes (ex Frontex) aide les Etats membres de l'UE et de l'Espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures.

Source : Tout l'Europe du 16 décembre 2024

